

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire de Caraquet Inc.		Date d'inspection Le 21 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie communautaire de Caraquet Inc.		Numéro de permis 2024126
Adresse 2930 rue Morais Bas-Caraquet NB E1W 6A8		Numéro de téléphone (506) 727-7983
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 57	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	02 oct. 2026	
Commentaires: À la suite de la vérification de 15 dossiers d'enfants, il a été confirmé que 7 dossiers manquent le numéro et date d'expiration de l'assurance maladie.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	02 oct. 2026	
Commentaires: Plusieurs des 2 personnes de contact d'urgence manquent dans les profils des enfants.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	30 oct. 2026	
Commentaires: Une vérification du manuel du fabricant est requise et le gazon doit être entretenu.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée dans le cadre d'une inspection de surveillance. Au moment de la visite, le ratio réglementaire enfants-éducateurs était respecté. Il a également été confirmé que l'administratrice ainsi que les éducateurs détiennent tous un certificat de secourisme et un certificat en réanimation cardiorespiratoire valides et à jour. De plus, l'administratrice et au moins 50 % des éducateurs possèdent un certificat en éducation à la petite enfance d'une durée minimale d'un an. À la suite de la vérification de quinze (15) dossiers d'enfants, il a été constaté que sept (7) dossiers ne contenaient pas le numéro d'assurance-maladie ni sa date d'expiration. Il a également été observé que plusieurs profils d'enfants ne comportaient pas les deux numéros de téléphone d'urgence requis. La vérification des formulaires de consentement a permis de confirmer que ceux-ci sont complets et conformes

Commentaires généraux

aux exigences réglementaires. Chaque formulaire était dûment signé par le parent ou le tuteur, et la date de signature était clairement indiquée.

Une discussion a eu lieu avec la directrice concernant un module de jeu extérieur qui doit faire l'objet d'une vérification conformément au manuel du fabricant. Il a également été discuté de la nécessité d'assurer l'entretien du gazon sous certaines structures de jeu afin de maintenir un environnement sécuritaire pour les enfants.

Lors de mon arrivée les enfants se préparaient à aller jouer à l'extérieur. Par la suite, ils ont pris leur dîner, lequel était soit fourni par l'école, soit apporté de la maison dans une boîte à dîner. Après le repas, les enfants se sont préparés pour la période de sieste prévue à l'horaire quotidien.

Suivi requis

- Mettre à jour les dossiers des enfants afin d'y inclure les numéros d'assurance-maladie et les dates d'expiration manquants.
- S'assurer que tous les profils d'enfants comportent les deux numéros de téléphone d'urgence requis.
- Vérifier le module de jeu extérieur conformément aux recommandations du fabricant.
- Effectuer l'entretien nécessaire du gazon sous les structures de jeu concernées.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 septembre 2026

Date

original signé par
Noémie Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"